



## Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale

### **SÉANCE PLÉNIÈRE DU CNLE** **Mardi 8 décembre 2020**

**Ministère des solidarités et de la santé**

• Ordre du jour .....	2
• Membres présents .....	3
• Introduction .....	6
• Discussion .....	7
• Intervention de Nadia HAI, Ministre déléguée chargée de la Ville .....	10
• Discussion .....	13
• Intervention d'Emmanuelle WARGON, Ministre déléguée chargée du Logement .....	15
• Discussion .....	17
• Conclusion .....	19

## Ordre du jour

- **Présentation du programme prévisionnel de travail pour 2021**
- **Intervention de Nadia HAI, Ministre déléguée auprès de la Ministre de la Cohésion des Territoires et des Relations avec les Collectivités territoriales, chargée de la Ville.**
- **Intervention de Emmanuelle WARGON, Ministre déléguée auprès de la Ministre de la Transition écologique, chargée du logement.**

**Membres présents**➤ **PRÉSIDENTE**

Fiona LAZAAR

➤ **ÉLUS ET REPRESENTANTS DE L'ACTION SOCIALE TERRITORIALE**

Gaël PERDRIAU, Maire de Saint-Etienne

Patricia WEBER, Vice-Présidente du Conseil Départemental de l'Hérault

➤ **ASSOCIATIONS**

Marie-Aleth GRARD, ATD Quart Monde

Bernard GOUEDIC, Mouvement national des chômeurs et des précaires

Florent GUEGUEN, Fédération des Acteurs de la solidarité

Manon JULLIEN, UNIOPSS

Rose-Marie PAPI, secours populaire

Dominique VIENNE, ATD Quart Monde

Alain VILLEZ, Les petits frères des Pauvres

➤ **PARTENAIRES SOCIAUX**

Pierre Baptiste CORDIER SIMONNEAU (CFTC)

Olivier FANTONE (CFE CGC)

Elise N'GUYEN (UNAPL-U2P)

Alain ROUSSENAC (FO)

Chantal RICHARD (CFDT)

Christine SOVRANO (CGT)

➤ **PERSONNES QUALIFIÉES**

Jean-Claude BARBIER

Christiane DEMONTES

Nicolas DUVOUX

Françoise FROMAGEAU

Noëlle MARILLER

Yves MERILLON

Bernard MORIAU

Christophe ROBERT

➤ **PERSONNES CONCERNÉES**

Sonia BENMAA

Catherine BOUTET

Gemina CHAKRIT

Angélique CRETEAU

Fatouma DIOP

Sylvie FOUCHE

Serge GENDRE

Sylvie HEBERT

Marie-Jeanne GRENIER

Jeanne LE TRONC

Aldo MAGGIORE

André MARCEL

Servio MARIN

Nathalie MONGUILLON

Cédric ROULY

Lucienne SOULIER

Ali TAMRAOUI

Hind TCHOUKA

Yasmina TIHAMI  
 Sylvain TERNOIR  
 Dominique VIRLOGEUX  
 Yasmina YOUNES

➤ **CONSEIL ECONOMIQUE SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL**

Antoine DULIN

➤ **MEMBRES INVITES PERMANENTS**

• **ADMINISTRATIONS ET REPRESENTANTS DES MINISTRES**

Paul GERNIGON – Ministère de la culture  
 Philippe LEBRETON – Ministère de l'Education nationale et de la Jeunesse  
 Sylvain MATHIEU - DIHAL  
 Jean-François TESSON - DG Trésor  
 Samira TOUITI, Secrétariat d'Etat chargé de l'égalité entre les hommes et les femmes et de la lutte contre les discriminations

• **ORGANISMES SOCIAUX NATIONAUX**

Laurence SALTER (Pôle Emploi)

• **COMITÉS ET CONSEILS**

Véronique ARRIAU (HCTS)  
 Ibrahim CHENOUF (COJ)  
 Sylvie DURAND TROMBETTA (CNV)

• **AUTRES ORGANISMES**

Monique DUPUY (UNAF)  
 Dominique RAIMBOURG (CNCGV)

➤ **SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DU CNLE**

Jérôme VIGNON  
 Brigitte ZAGO-KOCH  
 Michèle LELIEVRE  
 Juliette RAMSTEIN  
 Fatima GUEMIAH  
 Hajar HABIB

➤ **PERSONNES RESSOURCES**

Emilie CASIN-LARRETICHE - Apprentis d'Auteuil  
 Sylvie DAVIEAUX - Apprentis d'Auteuil  
 Alix JOLIVET – Habitat et Humanisme  
 Daniel MACIEL - Apprentis d'Auteuil  
 Caroline PETIT - La tribu de Tachennn – CCAS Lannion

➤ **OBSERVATEURS**

Marguerite BERGES (ANSA)  
 Laura BIAUD (ANSA)  
 Alexandre DUBOUEUF-CROUZIEX (DGCS)  
 Damien HORN (collaborateur parlementaire de Fiona Lazaar)  
 Virginie SERRAND (cabinet maire Saint-Etienne)

Nombre total de participants : 74

## Relevé de décisions

### ➤ Adoption du programme de travail

#### • Les groupes de travail

- ✓ Logement (septembre 2021)
- ✓ Égalité des chances (décembre 2021)
- ✓ Accompagnement vers l'insertion sociale et professionnelle (décembre 2021)
- ✓ « Suivi et analyse des retombées sociales de la crise sur les personnes en situation de vulnérabilité » (novembre 2021) (Mission Premier ministre-pilotage par le comité scientifique - livrables réguliers trimestriels et rapport annuel)

#### • Rapport du CNLE horizon 2022

« L'impact social de l'écologie : Comment transformer la transition écologique pour renforcer l'inclusion sociale ».

### ➤ Appel à candidatures jusqu'à fin décembre pour la Présidence du Comité Scientifique : nomination courant janvier 2021

### ➤ Prochain rendez-vous

#### • Comité scientifique :

21 janvier 2020 – 14h à 17h - Installation de la nouvelle présidence

#### • Réunion plénière :

12 mars 2020 – 9h30 à 12h30

## Introduction

**Fiona LAZAAR (Présidente)** : Je vous remercie de votre participation à ce Conseil. Je salue chaleureusement Gaël PERDRIAU, Maire de Saint-Étienne et nouveau membre du Conseil, nommé au CNLE par l'AMF. La lutte contre la pauvreté est une action de terrain et de grande proximité. Dans ce cadre, les premiers interlocuteurs sont souvent les Maires et les CCAS. C'est pourquoi il est important qu'un représentant des Maires de France participe au CNLE.

Le programme de notre réunion est chargé. Deux Ministres nous présenteront les actions engagées dans le cadre de leurs attributions : Nadia HAI, Ministre déléguée chargée de la Ville et Emmanuelle WARGON, Ministre déléguée chargée du Logement. Olivier VERAN, Ministre des Solidarités et de la Santé, ne pourra malheureusement nous rejoindre comme prévu. En revanche, Marine JEANTET, déléguée interministérielle à la prévention et à la lutte contre la pauvreté, devrait être parmi nous.

Outre leur aspect informatif, les temps d'échange des réunions de CNLE donnent aux décideurs politiques l'occasion d'être à l'écoute des membres du Conseil, notamment des personnes concernées qui n'ont pas l'opportunité de les rencontrer régulièrement. Ils permettent également de discuter des propositions et recommandations que nous remettons dans nos avis et de valoriser notre travail.

Les réunions du CNLE ont aussi vocation à permettre un partage des travaux menés par ses membres, notamment les rapports réalisés par les associations et les études menées par des personnes qualifiées.

Nous procéderons tout d'abord à la présentation de notre programme de travail annuel. Vous avez dû recevoir le programme de travail prévisionnel ainsi que le calendrier des réunions plénières du Conseil et du Comité scientifique. Vous y relèverez l'ouverture de quatre groupes de travail, l'élaboration d'un outil de veille sociale ainsi qu'une proposition de réalisation d'un rapport du CNLE.

Par ailleurs, le CNLE devrait être prochainement missionné par le gouvernement pour analyser l'évolution de la pauvreté. Emmanuelle WARGON détaillera le cadre de cette saisine officielle, qui répond à une attente de légitimité du CNLE et s'articule avec les objectifs de nos travaux.

Enfin, s'agissant de la gouvernance du Conseil, je remercie chaleureusement Jérôme VIGNON d'avoir assuré la présidence par intérim du Comité scientifique. Le temps étant venu de lui désigner un successeur, j'ouvre officiellement un appel à candidatures. Comme le prévoient les textes, je procéderai courant janvier à la nomination de la nouvelle présidence qui s'installera le 21 janvier lors de la prochaine réunion du Comité scientifique. J'invite donc les candidats à se faire connaître avant la fin de l'année.

Avant de commencer nos échanges sur le programme de travail 2021 du CNLE, voici trois informations.

- Les trois groupes de travail - logement, égalité des chances, accompagnement vers l'insertion sociale et professionnelle-, ont tenu leur première réunion. Aucun d'entre eux ne dispose d'un Président. Les rapporteurs proposeront un calendrier avec Brigitte ZAGO-KOCH tandis que les membres de chaque groupe coconstruiront leur avis à soumettre en réunion plénière d'ici fin 2020 au plus tard.
- Au sein du Comité scientifique, le groupe « Suivi et analyse des retombées sociales de la crise sur les populations en situation de vulnérabilité » a commencé à travailler sur les douze propositions de la note de cadrage et de programmation. Son objectif majeur, la mise en place d'un outil d'observation et de veille sociale, occupera une place centrale dans le cadre de la saisine du CNLE évoquée.
- Pour inscrire nos travaux dans le temps long, le rapport « L'impact social de l'écologie : comment faire de la transition écologique un levier pour l'inclusion sociale ? » traitera de la coordination entre écologie et question sociale. Ce rapport reposera sur le postulat selon lequel l'écologie et le changement climatique ne peuvent constituer une menace pour les personnes en situation de pauvreté. Le CNLE et ses partenaires sont légitimes pour réfléchir à une écologie positive et inclusive garantissant à chacun de bénéficier des progrès

accomplis. Si vous approuvez ce thème, le secrétariat général vous proposera un programme d'étude détaillé.

Le programme ambitieux et mobilisateur que je vous soumetts s'inscrit pleinement dans nos missions et répond à notre objectif de positionner le CNLE comme une vigie et un aiguillon des politiques publiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

Avant d'engager les discussions, je vous propose d'écouter Sonia BENMAA, rapporteur pour le collège des personnes concernées.

## Discussion

**Sonia BENMAA (Collège des personnes concernées)** : Nous avons partagé nos expériences et synthétisé nos principales propositions pour garantir de bonnes conditions de participation à notre programme de travail.

- Préparation des réunions de travail.

A ce niveau, il est préconisé de :

- programmer les dates et l'ordre du jour des réunions de travail ;
- limiter l'envoi d'e-mails et centraliser les informations ;
- prévoir des temps de préparation préalables.

- Déroulement des réunions de travail.

Le format et l'animation de ces réunions, riches, ne sont pas toujours adaptés pour permettre une participation équilibrée des membres du 5e collège. Il est donc suggéré de :

- privilégier les réunions présentielles ;
- prévoir l'appui et la formation des Présidents à l'animation des groupes de travail ;
- inscrire systématiquement à l'ordre du jour des plénières les points suivants : état d'avancement des travaux du CNLE, contribution du 5e collège, contribution des autres membres du CNLE ;
- disposer rapidement des comptes rendus des réunions ;
- permettre aux membres du 5e collège de retravailler les rapports avant leur publication.

- Fonctionnement et collaboration du 5e collège.

Les propositions formulées en la matière consistent à :

- organiser une rencontre favorisant la cohésion de groupe ;
- faciliter les échanges et le travail collaboratif en dehors des réunions du CNLE ;
- favoriser l'interconnaissance entre les différents collèges par l'organisation de temps d'échanges.

**Fiona LAZAAR (Présidente)** : Je prends note de vos propositions qui me paraissent pertinentes. Les mesures sanitaires contraignent effectivement notre travail, et entravent la cohésion de nos groupes. Dès qu'elles s'allégeront, je souhaite réorganiser nos réunions en présentiel et convier les membres du CNLE à une visite de l'Assemblée nationale.

**Bernard MORIAU (Collège des personnes qualifiées)** : Selon moi, l'évaluation de la pauvreté doit être conduite de toute urgence et des mesures prises dans le semestre, la période actuelle étant extrêmement difficile. De même, la remise des conclusions du rapport du CNLE devrait être avancée à 2022.

**Fiona LAZAAR (Présidente)** : Il est effectivement essentiel de prendre en considération cette temporalité pour répondre à l'urgence des situations de pauvreté. Nous proposerons nos recommandations le plus rapidement possible.

**Jérôme VIGNON (Président du comité scientifique)** : S'agissant de la proposition visant à améliorer l'interaction entre les collèges et la contribution effective du 5e collège aux travaux du CNLE, l'expérience montre que le langage et les concepts utilisés sont mal compris des membres de ce collège, ce qui nous invite à agir spécifiquement. Nicolas DUVOUX a ainsi proposé de partager les outils utilisés et enquêtes réalisées. De plus, les sujets traités dans le Comité scientifique n'étant pas toujours appropriés pendant les discussions, l'animateur pourrait recueillir ultérieurement ces moments de non-dits et non-partage pour les considérer dans la séance suivante.

Par ailleurs, notre calendrier sera influencé par la saisine du gouvernement et la perspective de ce rapport fondamental pour le CNLE, dont j'approuve le thème. Le rassemblement des diverses analyses dès la fin du premier trimestre 2021 nous permettra de structurer notre programme de travail.

**Pierre-Baptiste CORDIER SIMONNEAU (CFTC)** : Je souhaiterais ajouter à notre programme la réforme des minima sociaux, qui a été délaissée dernièrement. Les experts s'accordent pour ne pas augmenter le SMIC, créant ainsi de la pauvreté, notamment parmi les travailleurs sociaux. En outre, les salariés des EHPAD ne bénéficient pas de la prime Ségur. La pauvreté s'accroît de toutes parts tandis que les propos tenus par le gouvernement manquent de cohérence avec la réalité des actions engagées. Il est inconcevable que les plus pauvres soient les grands perdants de cette crise.

**Christine SOVRANO (CGT)** : Je vous remercie d'avoir mis en lumière les difficultés d'expression du 5<sup>e</sup> collège. Les mesures sanitaires freinent effectivement les interactions alors que les visioconférences interdisent toute communication non verbale.

Au sujet de l'écologie inclusive, il serait pertinent selon moi d'analyser l'articulation entre les dispositifs d'aides accordées actuellement aux entreprises et les critères d'emploi, sociaux et environnementaux.

Je soulignerai à mon tour la problématique que constitue la pauvreté des travailleurs sociaux. En particulier, les conventions 51 ou 66 prévoient de très bas salaires. Enfin, je suis curieuse de connaître la suite qui sera donnée à notre proposition de créer urgemment une allocation destinée aux 16-25 ans.

**Nathalie MONGUILLON (Collège des personnes concernées)** : Nous souhaiterions être associés à l'élaboration et à l'évaluation des enquêtes de terrain. Nous pourrions notamment proposer des formulations de questionnaires qui seraient à la fois recevables sur un plan scientifique et compréhensibles par les personnes en marge de la société.

**Françoise FROMAGEAU (Collège des personnes qualifiées)** : Nous vivons actuellement une crise sociale importante. Dans ce contexte, j'estime que nous devons anticiper, prévoir, être réactifs et vigilants. Il nous faut être proactif et force de proposition pour structurer une politique publique de droit commun relative aux problématiques de pauvreté. Notre jeunesse connaît aujourd'hui une grande désespérance.

Par ailleurs, il serait constructif d'étudier les nouvelles modalités de mise en œuvre du plan pauvreté en régions.

Enfin, en centrant les enquêtes sur les personnes concernées, le Conseil scientifique du CNLE est assuré d'innover en matière de recherche.

**Christophe ROBERT (Collège des personnes qualifiées)** : Tout d'abord, les enjeux écologiques et sociaux constituent un thème de recherche intéressant. Ensuite, l'ouverture aux jeunes des minima sociaux devient urgente, car les grands précaires ne sont pas visés aujourd'hui par les dispositifs d'aide, même exceptionnels. Le recouvrement de la dignité passe par l'emploi et la formation, mais nécessite également une couverture minimale de 500 euros. Le CNLE doit continuer à soutenir ce projet. Au demeurant, je suis inquiet de ne disposer d'aucun calendrier d'installation du revenu universel d'activité, depuis l'annonce par le gouvernement des mesures du deuxième plan de relance relatif à la stratégie de lutte contre la pauvreté.

Je souhaiterais connaître le profil attendu des candidats à la Présidence du Conseil scientifique. Enfin, je précise que notre rapport sur le mal-logement en France sera publié numériquement le 2 février prochain.



**Noëlle MARILLER (Collège des personnes qualifiées)** : Il me semble que dans la période actuelle, les problématiques écologiques et sociales doivent :

- être au cœur de toutes les politiques publiques – éducation, logement, emploi- ;
- répondre à un objectif de justice sociale ;
- prendre en compte la singularité des usagers ;
- être mises en synergie et non abordées séparément.

**Jeanne LE TRON (Collège des personnes concernées)** : Il me semble essentiel que la question écologique s'insère dans les problématiques sociales. J'estime pourtant que les constats et évaluations ont déjà été réalisés. Par conséquent, je souhaiterais que nous commencions à agir et à imaginer nos futures propositions.

De plus, une partie significative des pauvres (comme les sans-papiers) ne sont pas concernés par les minima sociaux car ils ne relèvent pas du droit commun. Ne pas les considérer constitue un risque pour la société. Enfin, dans une perspective écologique, nous devons nous préoccuper de la précarité des immigrés.

**Lucienne SOULIER (Collège des personnes concernées)** : Je reviendrai sur les minima sociaux. Comment une personne de 40 ans qui a dû quitter son emploi à cause d'une maladie, puis abandonner sa formation pour secourir un jeune couple en difficulté, peut-elle être aidée ? Dans la mesure où elle ne satisfait à aucun critère d'attribution d'aide, quel soutien peut-elle obtenir ?

J'entends souvent dire que les pauvres ne se préoccupent pas d'écologie, alors qu'ils en sont directement impactés contrairement aux grandes entreprises qui polluent davantage. Par ailleurs, les bailleurs sociaux laissent l'éclairage fonctionner en permanence dans certains logements. La consommation excessive d'électricité se traduit par une augmentation des charges locatives dues. Or une facture impayée peut remettre en cause l'octroi des APL.

**Alain VILLEZ (Collège des associations – Les petits frères des Pauvres)** : J'estime pertinent que le rapport du CNLE proposé se concentre sur les questions d'écologie, notamment sur la transition écologique comme levier de l'inclusion sociale. Il nous permettra d'analyser l'isolement social et relationnel, thème central de nos travaux, qui concerne particulièrement les personnes âgées en milieu rural. Une conclusion début 2023 me paraît également lointaine compte tenu de l'urgence et de l'actualité du sujet.

De son côté, la revalorisation des minima sociaux doit concerner, selon moi, l'ensemble d'entre eux. Je pense notamment aux allocataires de l'ASPA qui n'ont bénéficié d'aucune augmentation récente. Les perspectives d'un RUA soulèvent le même questionnement.

**Gaël PERDRIAU (Collège des élus -Maire de Saint-Étienne)** : Je souhaiterais que le CNLE réalise un point d'étape sur le plan de pauvreté présenté par Emmanuel MACRON en 2018. J'estime effectivement que les initiatives ont été insuffisantes. Nous pourrions ainsi dresser un bilan des engagements pris publiquement pour lutter contre la pauvreté et les confronter à la situation actuelle.

Je regrette également le départ d'Olivier NOBLECOURT et la suspension des débats sur le RUA qui en a résulté.

Par ailleurs, je considère comme pertinent le choix de mesurer l'impact social de l'écologie sur les personnes en difficulté à l'origine de la profonde crise actuelle qui a débuté avec le mouvement des « Gilets jaunes ». Je partage les préoccupations de Jeanne LE TRON sur la précarité des immigrés. Les CCAS qui les soutiennent ne disposent pas des outils juridiques nécessaires. À ce sujet, je suggère que le CNLE s'appuie sur les propositions de l'UNCCAS.

Concernant le logement, je me félicite du succès du combat mené par l'AMF contre la volonté du gouvernement de ponctionner un milliard d'euros dans les réserves propres d'Action Logement, qui financent le logement social et deux tiers du budget de l'ANRU. Emmanuel MACRON a en effet annoncé la création d'une commission dont je suggère que le CNLE observe les travaux.

Enfin, j'ai été sensible aux questions concrètes soulevées par Lucienne SOULIER, auxquelles nous devons nous efforcer de répondre. La crise sanitaire a plongé 1 million de personnes supplémentaires

dans la pauvreté. Qui plus est, ce chiffre pourrait doubler d'ici un an. Il est grand temps d'agir après avoir observé.

**Jean-Claude BARBIER (Collège des personnes qualifiées)** : Notre contribution à l'évaluation de la stratégie pauvreté doit effectivement figurer explicitement dans notre programme de travail. Il paraît essentiel de contacter formellement le Comité d'évaluation en place et de lui faire part de notre avis qui s'avère tout à fait légitime.

Par ailleurs, la reprise du débat sur le RUA sera inévitablement examinée dans le groupe de travail « Accompagnement vers l'insertion sociale et professionnelle ». La question des minima sociaux y est fondamentale. Nous y avons abordé récemment la garantie d'activité et le SPI.

**Fiona LAZAAR (Présidente)** : Pour conclure cette séance d'échanges, je constate d'abord une volonté partagée d'agir concrètement et rapidement.

J'ai aussi beaucoup entendu que le rapport devrait aboutir dans de meilleurs délais. Nous tâcherons donc d'organiser nos travaux dans ce sens.

Les minima sociaux pourront être examinés dans le groupe de travail « Accompagnement vers l'insertion sociale et professionnelle ».

Concernant le suivi du plan pauvreté, le CNLE fait déjà partie du comité d'évaluation piloté par France Stratégie et réalise un suivi trimestriel au travers de rendez-vous réguliers avec le président du comité. Nous envisageons d'y consacrer une réunion ultérieure et d'inviter Marine JEANTET à intervenir sur les avancements du projet de RUA.

Vous avez également abordé les problématiques récurrentes de la jeunesse, ainsi que celles des populations immigrées et sans-papiers. Nos travaux devront les intégrer.

Nous profiterons de l'intervention d'Emmanuelle WARGON pour revenir sur les questions relatives au logement.

Enfin, il n'existe pas de « fiche de poste » de la Présidence du Comité scientifique. Il est néanmoins important que le candidat dispose d'une certaine légitimité scientifique, d'une large disponibilité, et d'une capacité à organiser les travaux collectifs.

Je vous remercie pour la richesse de nos échanges.

## Intervention de Nadia Hai, Ministre déléguée chargée de la Ville

**Fiona LAZAAR (Présidente)** : Au nom du CNLE, je vous remercie Madame la Ministre, et vous souhaite la bienvenue. Nous nous réjouissons de discuter avec vous des enjeux de la politique de la ville et, plus largement, de l'égalité des chances.

La politique de la ville a quarante ans et malgré de belles réussites, les inégalités se creusent. Les quartiers prioritaires illustrent la pluridimensionnalité de la pauvreté : taux de chômage élevé au sein d'une population jeune, taux de pauvreté supérieur à la moyenne, moindre accès au service public et difficultés éducatives. Ces problématiques mobilisent le CNLE, qui a jugé important d'organiser cette rencontre.

Un groupe de travail « Égalité des chances » du CNLE a récemment souligné le rôle de l'accès à l'éducation dans la reproduction de la pauvreté. L'éducation doit ainsi devenir un levier d'émancipation pour la jeunesse des quartiers et nous saluons les mesures importantes déjà engagées. Nous avons observé combien les difficultés éducatives rencontrées lors du premier confinement ont révélé les inégalités sociales et territoriales.

Le Ministère de l'Éducation nationale estime à 5 à 8% la proportion d'élèves décrocheurs à l'issue du premier confinement. On peut raisonnablement supposer un taux supérieur dans les ZEP. C'est pourquoi le CNLE avait proposé dans un avis sur l'urgence sociale de la crise un plan national de

raccrochage scolaire. Le Défenseur des droits a également jugé prioritaire la problématique de la continuité pédagogique.

Dans son dernier avis, le CNLE a mis l'accent sur plusieurs enjeux : le décloisonnement des acteurs, le développement de politiques qui visent à « aller vers » les populations, la professionnalisation des intervenants, et le renforcement de la participation citoyenne.

Enfin, l'égalité des chances au cœur de la promesse républicaine est mise à mal : les chances de trouver un emploi, de faire valoir ses droits, d'accéder au service public, de vivre en sécurité, de trouver un bureau de poste demeurent en effet inégales selon le lieu de naissance et certains quartiers.

Je vous propose d'apporter vos éclairages sur ces sujets, de présenter l'action menée au sein du gouvernement, et d'échanger enfin avec les membres du CNLE.

**Nadia HAI:** Je vous remercie Madame la Présidente de votre invitation. Je remercie également les membres de leur engagement au sein du CNLE, une instance essentielle en cette période de crise sanitaire inédite.

Face à l'urgence, la majorité parlementaire s'emploie à amortir les conséquences, notamment pour les plus pauvres, d'un contexte social et économique fortement dégradé. La pauvreté est réelle et les douze propositions de votre rapport adressé au Premier Ministre témoignent de votre mobilisation pour construire ensemble les solutions efficaces.

La crise a effectivement amplifié les inégalités, et il est urgent d'agir. Mon action au sein du ministère s'articule autour de la mobilisation solidaire, l'égalité des chances et l'équité territoriale. Elle repose sur quatre leviers : l'éducation et la réussite scolaire, l'emploi et le soutien au développement économique des quartiers, le renouvellement urbain et les actions de proximité et de soutien au tissu associatif.

- L'éducation et la réussite scolaire.

Je vous suis sensible à cette problématique, car la 7e recommandation de votre rapport préconise la mise en place d'un plan national de raccrochage scolaire.

Malgré la crise, notre ambition forte demeure, car la réussite éducative est le premier pilier de l'émancipation. Dès avril, nous avons lancé un plan de 15 millions d'euros pour assurer la continuité éducative et lutter contre la fracture numérique. Ce plan a permis d'acheter et de distribuer du matériel informatique. Tous les territoires en ont bénéficié.

Il s'ajoute aux opérations « Quartiers d'été » et « Quartiers d'automne » financées par le Ministère de la Ville qui ont permis le déploiement de crédits utilisables pour le soutien scolaire.

Au sein des Cités éducatives, les communautés scolaires, les familles, les services de l'État, les collectivités territoriales et les associations travaillent ensemble à la réussite de chaque jeune. 17 millions d'euros supplémentaires sont consacrés dans le budget 2021 à l'ouverture de 40 Cités qui s'ajouteront aux 80 labellisées. Cette méthode innovante place l'enfant au centre de l'action collective d'un territoire pour l'accompagner de la maternelle à son insertion professionnelle. Ainsi, les Cités éducatives accompagnent aujourd'hui 525 000 jeunes des QPV.

Nous œuvrons à l'égalité des chances à travers les programmes « Cordées de la réussite » qui bénéficient déjà à plus de 100 000 jeunes, issus des QPV principalement. Ces derniers ont le droit de viser l'excellence et de vouloir effectuer des études supérieures ou intégrer des classes préparatoires aux Grandes Écoles et de prétendre à n'importe quel concours de la Fonction publique ou de la Haute Fonction publique.

Enfin, pour les élèves de 3e des collèges du REP renforcé ne bénéficiant pas d'un réseau idoine, des stages de qualité sont offerts à moitié par les opérateurs privés et à moitié par les services de l'État.

- L'emploi et le soutien au développement économique des quartiers.

Dans les QPV, le taux chômage des jeunes est 2,5 fois supérieur à la moyenne nationale. L'accompagnement vers l'emploi représente un enjeu majeur et une priorité de la relance. Le lieu de résidence ne peut constituer un frein à l'emploi.

Le plan « 1 jeune, 1 solution » est doté de 6,7 milliards d'euros. Elisabeth BORNE et moi veillons à l'orienter en partie vers les jeunes des QPV.

Par décret du 21 octobre dernier, nous avons prorogé la généralisation des Emplois francs en 2021 et créé les « Emplois francs plus » qui majorent l'aide d'emploi des jeunes de moins de 26 ans bénéficiant du dispositif « 1 jeune, 1 solution ». L'aide a augmenté pour tous les contrats signés jusqu'au 31 janvier 2021. Elle s'élève désormais à 7 000 euros pour un CDI et 5 500 euros pour un CDD.

Les Parcours Emploi Compétences, annoncés dans le cadre de la lutte contre la pauvreté, permettent de bénéficier d'une formation pour une insertion durable sur le marché du travail. 60 000 PEC supplémentaires sont prévus, avec une augmentation du cofinancement par l'État de 48 à 80% dans les QPV.

Nous pérennisons enfin dans le budget 2021 les postes Adultes-relais essentiels sur le terrain de la médiation sociale, sanitaire ou professionnelle.

Une difficulté fréquemment rencontrée réside dans la méconnaissance de ces dispositifs. Les Cités de l'emploi, expérimentées depuis juin 2020 dans vingt territoires, relient les dispositifs aux parcours en mobilisant tous les acteurs locaux autour des personnes éloignées de l'emploi.

- Le renouvellement urbain et la mixité sociale.

L'humain doit être au cœur du projet urbain. Au-delà de la rénovation urbaine qui concerne les bâtiments, le renouvellement urbain représente un enjeu majeur pour atteindre notre objectif de mixité sociale. L'Etat, aux côtés des Élus et des bailleurs, poursuivra en 2021 son engagement dans le nouveau programme national de rénovation urbaine visant à améliorer les conditions de logement, le lien social et le cadre de vie de nos concitoyens -renouvellement des écoles, des infrastructures sportives et de mobilité, retour des commerces de proximité. 230 quartiers et 10 000 logements ont déjà profité de ce programme.

Julien DENORMANDIE, Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation, et moi-même, avons dévoilé les 27 premiers lauréats de l'appel à projets « Les Quartiers Fertiles ». Piloté par l'ANRU, ce plan d'accompagnement prévoit le financement, d'ici 2021, de 100 fermes urbaines pour déployer l'agriculture urbaine dans les quartiers, favoriser des circuits courts d'alimentation saine et stimuler l'esprit de solidarité.

- Les actions en faveur d'une plus grande proximité.

Elles participent à l'exigence d'une équité territoriale à travers divers programmes.

- Les maisons France Service facilitent la relation des usagers aux services publics. 856 maisons et 50 bus France Service supplémentaires seront déployés fin 2020. Notre objectif d'atteindre fin 2022 un espace France Service par canton, y compris dans les QPV, est traduit dans le budget 2021.
- Le soutien aux associations de proximité, 4<sup>e</sup> recommandation de votre rapport, s'est notamment traduit, à la sortie du premier confinement, par le financement d'actions ludiques, culturelles et sportives dont 500 000 jeunes ont profité. Dans le cadre du Fonds d'Urgence Quartiers solidaires, le ministère a mobilisé une enveloppe de 20 millions d'euros à destination des associations. 1 800 structures et 500 projets orientés vers les femmes des QPV ont ainsi été financés.
- Enfin, le renforcement de l'aide alimentaire s'est concrétisé par un soutien financier des actions concrètes et des tissus associatifs locaux de plus de 94 millions d'euros supplémentaires.

Ce panorama non exhaustif des actions de mon ministère démontre notre détermination sincère d'œuvrer à la cohésion sociale et à l'équité territoriale. Nous travaillons en collaboration avec les équipes de l'ANCT à défendre l'attractivité de nos quartiers dont l'image ne reflète pas la richesse des talents qui y résident.

## Discussion

**Fiona LAZAAR (Présidente)** : Je vous remercie Madame la Ministre pour ce tableau, et rappelle que nous sommes conscients au CNLE que la pauvreté ne concerne pas que les QPV, même si elle y est concentrée. Nous ne négligeons pas la pauvreté dans les centres-villes, les espaces ruraux et périphériques ou les DOM-TOM.

**Jérôme VIGNON (Président du comité scientifique)** : Merci Madame la Ministre. La liste des innovations présentées est impressionnante. Avez-vous pu vous appuyer sur des exemples d'actions qui ont déjà produit des résultats probants, que cela soit dans les QPV en France ou à l'étranger ? En effet, selon la façon dont elle est mise en œuvre, une proposition sera efficace ou non. Pensez-vous que nous puissions interroger les membres du 5e collège sur ce savoir-faire ?

**Fiona LAZAAR (Présidente)** : Les membres du 5e collège, directement concernés par la précarité, représentent la moitié du CNLE et sont accompagnés par l'ANSA pour organiser leurs travaux. Nous avons à cœur qu'ils participent à l'ensemble de nos travaux et y apportent leur expertise.

**Nadia HAI** : En effet, s'appuyer sur ce qui marche est l'essence même de la politique de la ville. Nous bénéficions sur le terrain d'un réseau dense composé des Élus, des Préfets délégués à l'égalité des chances, des Sous-Préfets à la Ville et du milieu associatif.

Notre politique est ascendante. Les Cités de l'emploi seront ainsi déployées pour répondre à un besoin identifié de clarification et d'efficacité des dispositifs existants. Elles s'adapteront à la spécificité de leur territoire d'implantation, et aux projets locaux. Dans les QPV, les bus France Service ont été déployés pour satisfaire une demande de mobilité. De même, l'offre des Cités Educatives sera enrichie.

Notre politique repose également sur des dispositifs existants ayant prouvé leur efficacité, comme les « Cordées de la réussite ».

**Yves MERILLON (Collège des personnes qualifiées)** : Madame la Ministre, vous avez évoqué l'aide alimentaire. Elle ne se limite pas à la distribution de denrées, mais constitue un projet social. Elle permet en effet une ouverture vers d'autres actions d'accompagnement, comme le soutien scolaire, l'accès au droit, la recherche d'emploi. Or nos locaux ne nous permettant pas de respecter les conditions sanitaires actuelles, nous rencontrons des difficultés à accueillir le public. Nous avons déjà sollicité les collectivités locales et l'État à ce sujet.

Par ailleurs, les aspects logistiques de notre mission seront inévitablement impactés par les mesures en faveur de l'écologie. Notre parc automobile étant ancien, il risque de ne pas respecter les normes de pollution atmosphérique lorsqu'elles se renforceront en région parisienne notamment. Nous avons déjà sollicité le gouvernement sur le plan de relance pour qu'il intègre une aide à la logistique des associations d'aide alimentaire.

**Sonia BENMAA (Collège des personnes concernées)** : Ma question porte sur l'accès à l'éducation des enfants atteints de troubles « dys ». Actuellement, si les parents ne peuvent avancer les frais, le délai de prise en charge de leurs enfants par des spécialistes peut atteindre deux ans. Serait-il possible de faciliter la procédure de prise en charge avec les médecins traitants et les orthophonistes ?

**Fiona LAZAAR (Présidente)** : Si ce sujet ne concerne pas directement la politique de la ville, il est néanmoins très important et sera relayé aux Ministère des Solidarités et de la Santé, et de l'Éducation nationale.

**Lucienne SOULIER (Collège des personnes concernées)** : Pour aller vers le public en grande pauvreté, il est d'abord souhaitable d'assouplir les règles de la hiérarchie, car le cadre éloigne de l'humain. Une formation concrète à la connaissance de ce public, comme le croisement des savoirs,

permettrait de changer le regard sur la pauvreté. Par ailleurs, je souhaiterais savoir ce que représente la mixité sociale dans un quartier.

**Christine SOVRANO (CGT)** : Les concepts d'équité des territoires et d'égalité me semblent différents. Je m'interroge sur plusieurs sujets évoqués. En particulier, s'agissant des Cités Educatives, quel est leur nombre rapporté au nombre de QPV ? Par ailleurs, alors que les gouvernements successifs ont supprimé un certain nombre de services publics, combien de bus avez-vous remis en circulation sur l'ensemble du territoire ?

En outre, comment protéger un emploi de qualité pour les femmes des QPV ?

Enfin, quels dispositifs envisagez-vous pour lutter contre la pauvreté périurbaine et rurale ?

**Caroline PETIT (Personne ressource-collège des personnes concernées)** : Nous avons constaté la rénovation positive des quartiers prioritaires. Pourtant, elle ne lutte pas contre la pauvreté, mais la déplace. En effet, l'augmentation des loyers induite par la rénovation chasse les plus pauvres vers des zones non couvertes par la politique de la ville, et parallèlement, les quartiers rénovés sortent du classement QPV.

**Fiona LAZAAR (Présidente)** : Je propose à Nadia HAI de répondre à cette salve de questions, avant d'en enregistrer de supplémentaires.

**Nadia HAI** : Je répondrai aux questions dans l'ordre.

- Locaux dédiés à l'aide alimentaire

Cette problématique n'est pas récurrente. La solution ne peut être que locale : les collectivités doivent s'emparer de ce sujet. Elles disposent certainement de ressources foncières qu'elles peuvent mettre à disposition des réseaux d'aide alimentaire.

Dans certains quartiers, le Fonds d'Urgence Quartiers Solidaires a financé des bus d'aide alimentaire pour répondre à deux problématiques : permettre aux habitants d'une commune, d'une part, de se rendre dans l'épicerie solidaire d'une commune limitrophe et, d'autre part, d'être livrés par les épiceries solidaires. Cette solution qui s'inscrit dans mon champ d'action a permis de remédier à certaines difficultés logistiques.

- Les troubles « dys » et l'accès à l'éducation.

Ces troubles compliquent effectivement la vie au quotidien. Je transmettrai cette question à Adrien TAQUET, Secrétaire d'État en charge de l'Enfance et des Familles auprès du Ministre des Solidarités et de la Santé, et à Sophie CLUZEL, Secrétaire d'État auprès du Premier ministre, chargée des personnes handicapées.

- La grande pauvreté et la mixité sociale.

Aujourd'hui, les personnes en grande pauvreté se tournent vers les services de l'État, qui doivent à leur tour aller vers ces publics. Les bus France service et l'aide alimentaire sont des exemples de politiques qui cherchent à « aller vers » les populations.

La majorité des habitants des quartiers réclament de la mixité sociale. En observant les populations qui composent ces quartiers, nous constatons des « poches » de pauvreté, un accès à l'éducation et au savoir limité, des taux de chômage supérieurs à la moyenne.

La pauvreté entraînant la pauvreté, notre objectif est de rendre attractifs ces territoires afin que les commerces et entreprises s'y installent à nouveau. L'ANRU œuvre ainsi à la mixité sociale, à travers les programmes de rénovation urbaine qui veillent à moderniser l'offre de logement.

- L'équité territoriale.

L'objectif d'équité territoriale est complexe à atteindre, car il nécessite de mener une politique inégalitaire, puisque favorisant les territoires qui ont besoin. La politique de la ville, en concentrant ses

efforts sur certains territoires, est par essence une politique d'exception. Elle vise à terme, par ses dispositifs spécifiques, à réintroduire tous les territoires cumulant les difficultés dans le droit commun.

Aujourd'hui, 1 514 QPV sont répartis dans 856 communes qui disposent de 80 Cités Educatives. En 2021, nous porterons leur nombre à 120 Cités Educatives.

856 Maisons France Service, dont 150 concernent les QPV, et 30 Bus France Service fonctionnent actuellement sur l'ensemble du territoire. Notre ambition est de porter à 2 000 le nombre d'espaces France Service ouverts d'ici fin 2021. Les 50 prochains Bus France Service, qui circuleront fin 2020, concerneront aussi bien les QPV que les territoires ruraux.

Les femmes, souvent invisibles dans nos quartiers, jouent pourtant un rôle majeur, dans la prévention de la délinquance notamment. Elles méritent d'être soutenues. Aujourd'hui, 80% des Emplois Francs concernent des CDI et 54% des contrats sont signés avec des femmes. J'ai l'ambition de créer des « Cités de l'emploi » au féminin pour accompagner l'emploi et la création d'entreprise des femmes.

- La lutte contre la pauvreté.

Il est impératif de maintenir les actions sociales, mais également de donner des perspectives d'emploi pérenne, garantie d'un revenu stable et suffisant.

- Action Logement et le financement de l'ANRU.

Le financement de l'ANRU ne sera pas revu, et son budget acté de dix milliards d'euros bénéficiera d'une enveloppe supplémentaire. Je m'engage à ne pas remettre en question la politique de l'ANRU.

**Fiona LAZAAR (Présidente)** : Je vous remercie de ces échanges riches. Nous vous ferons part de nos conclusions et propositions.

### Intervention d'Emmanuelle WARGON, Ministre déléguée chargée du Logement

**Fiona LAZAAR (Présidente)** : Je vous remercie de votre participation à nos travaux ce jour. Après avoir échangé avec Nadia HAI, il nous paraît pertinent d'aborder précisément avec vous les problématiques du logement et de l'hébergement.

Cette crise particulièrement cruelle pour les plus vulnérables met en lumière la question cruciale du logement. Le taux d'effort a beaucoup augmenté chez les plus pauvres, en particulier ceux résidant dans l'agglomération parisienne. Il dépasse souvent 40% des revenus.

Le poste du logement joue un rôle majeur dans l'entrée dans la pauvreté, comme l'a souligné la dernière publication de l'INSEE, qui indiquait une hausse significative du taux de pauvreté en 2018. Sur ce sujet, je me réjouis de la mise en place par votre Ministère d'une cellule nationale de veille sur les impayés locatifs à laquelle le CNLE a contribué à travers les témoignages de plusieurs de ses membres.

Pour faire face à l'urgence, le CNLE a émis plusieurs recommandations sur ce thème dans son avis du 25 septembre dernier, notamment :

- la revalorisation immédiate de l'APL et sa réindexation sur le niveau d'inflation ;
- une mobilisation plus importante du fonds de solidarité pour le logement afin d'aider et d'accompagner les ménages en difficulté dans les territoires qui comptent un grand nombre de personnes en situation de pauvreté ou à revenus modestes.

Une contractualisation entre l'État et les départements pourrait être mise en œuvre dans le cadre de la lutte contre la pauvreté. Le CNLE a constaté qu'il était possible, dans la situation d'urgence créée par le confinement, de mobiliser des solutions d'hébergement inédites pour nombre de personnes sans domicile. Cette initiative mérite d'être saluée, même si la situation demeure fragile. Toute personne en situation de détresse doit avoir accès à un hébergement ; l'accueil inconditionnel ne peut être remis en cause.

Il nous paraît opportun de vous entendre sur ces quelques sujets. Le CNLE est particulièrement alerté par les difficultés remontées par les acteurs du terrain. Nous avons d'ailleurs constitué un groupe de travail spécifique sur la question du logement. Il a d'ores et déjà commencé ses travaux et rendra prochainement un avis pour contribuer au débat public.

Votre présence nous permet enfin d'aborder l'enjeu fondamental que constitue la mesure de la pauvreté qui s'inscrit dans les missions du CNLE (alerter et orienter les politiques publiques en matière de lutte contre la pauvreté). Nous avons d'ailleurs décidé, avec le Conseil scientifique de renforcer notre action dans ce sens.

**Emmanuelle WARGON** : Je vous remercie Madame la Présidente. Je salue Nadia HAI, qui partage avec moi une volonté forte de soutenir l'ANRU et le NPNRU.

Le logement représentant un enjeu fondamental dans la lutte contre la pauvreté, je souhaite formuler quelques remarques avant d'ouvrir le débat.

En matière d'hébergement, nous réalisons un effort sans précédent. Lors du premier confinement, 30 000 places d'hébergement supplémentaires ont été ouvertes et maintenues. Depuis, le deuxième confinement, 15 000 places supplémentaires ont été ouvertes.

Ces 45 000 places d'hébergement supplémentaires ont été ouvertes en centres d'hébergement, en CHRS ou au sein de structures hôtelières. Toutefois, le recours à ces dernières a été limité au maximum, car leur accueil, sans accompagnement, y est de moins bonne qualité.

Le taux de demandes non satisfaites diminue, le taux de prise en charge des personnes à la rue étant très important. La Fondation Abbé Pierre évalue à environ 300 000 le nombre de personnes sans domicile, dont 20 000 dorment encore dehors.

Nous poursuivons en outre nos efforts qualitatifs dans la prise en charge des personnes en grande difficulté. Olivier VERAN et moi-même avons lancé un appel à projets pour l'hébergement des grands marginaux, qui ont besoin de structures adaptées. 1 000 places pérennes et 40 structures seront financées dans le cadre de cet appel à manifestation d'intérêt. 1 000 places supplémentaires ont également été ouvertes cette année aux femmes victimes de violences. Le même effort sera réalisé en 2021. Nous ouvrirons en 2021 1 500 places pour les femmes enceintes ou sortant de maternité.

L'hébergement ne saurait être une solution définitive, mais doit conduire à un logement durable dans de bonnes conditions. C'est le sens de la politique « Logement d'abord », initiée par le Président de la République, qui nécessite un effort important sur les logements sociaux.

Pour ce faire, nous avons besoin de prolonger la loi SRU. Les Maires doivent continuer à construire des logements sociaux, PLAI compris, pour favoriser la mixité sociale. En deux ans, 150 000 personnes en provenance de structures d'hébergement ont accédé au logement.

Les APL sont réindexées cette année. La réforme « APL en temps réel » considérera les dernières ressources connues. L'allocation augmentera donc pour tous les ménages dont les revenus ont diminué.

Enfin, trois initiatives faciliteront l'observation de la pauvreté à laquelle je suis attachée comme vous. Je me suis d'abord rapprochée de l'INSEE pour établir un recensement des personnes à la rue, le dernier datant de 2012. Au demeurant, je proposerai aux collectivités d'organiser simultanément les « Nuits de la solidarité ».

Par ailleurs, Nicolas DEMOULIN remettra début janvier ses recommandations pour prévenir les expulsions. La trêve hivernale ayant été prolongée jusqu'en juillet cette année, le nombre d'expulsions a fortement diminué. 3 000 expulsions ont eu lieu en 2020 contre 15 000 à 20 000 habituellement. Un observatoire des impayés de loyers a été installé pour anticiper les difficultés éventuelles en 2021.

Enfin, Olivier VERAN et moi-même avons proposé au Premier Ministre de saisir le CNLE sur une observation qualitative de la hausse de la pauvreté. Le nombre de demandeurs de RSA augmente clairement, tandis que davantage de personnes sollicitent l'aide alimentaire. Nous avons donc besoin



d'objectiver autant que possible l'augmentation de la pauvreté et de la précarité pour avoir la capacité d'agir, au-delà des mesures déjà prises.

## Discussion

**Fiona LAZAAR (Présidente)** : Je vous remercie de ces éclairages, en particulier sur cette saisine du gouvernement qui représente une reconnaissance forte de la richesse du CNLE et de ses compétences pour venir aiguiller le gouvernement.

**Nicolas DUVOUX (Collège des personnes qualifiées)** : La question d'une mesure réactive de la pauvreté est d'une grande actualité. Nous l'avons constaté récemment avec la publication par l'INSEE des estimations du taux de pauvreté de l'année 2019 qui laisse présager une baisse du taux de pauvreté monétaire relative, en lien avec la revalorisation de la prime d'activité. Or elle apparaît dans un contexte social d'augmentation importante de la pauvreté. Le rôle du comité scientifique, qui consiste à allier la réactivité et l'objectivation des situations, sera essentiel pour donner des repères aux acteurs concernés et alimenter le débat public.

**Emmanuelle WARGON** : Dans quel délai pensez-vous être en mesure de produire une analyse qualitative ?

**Nicolas DUVOUX (Collège des personnes qualifiées)** : Il revient à Jérôme VIGNON de se prononcer sur ce délai. Il me semble que la statistique publique améliore actuellement sa réactivité dans la publication d'indicateurs quantitatifs. Il revient aux autres acteurs – communes, associations, personnes concernées-, de transmettre les indicateurs qualitatifs. La coordination réussie de ces démarches permettra une analyse rapide et précise.

**Fiona LAZAAR (Présidente)** : Nos travaux reposeront en effet sur cet enjeu. Notre volonté est de respecter à la fois la qualité attendue de notre analyse et des échéances courtes. Nous serons en mesure de nous prononcer sur un calendrier dès réception de la saisine officielle.

**Christophe ROBERT (Collège des personnes qualifiées)** : Plus que jamais, nous avons mesuré l'importance du logement dans la grande exclusion. Son coût élevé accentue les phénomènes de pauvreté. Le confinement nous a montré combien l'absence ou les mauvaises conditions de logement sont catastrophiques.

Les efforts réalisés par le gouvernement et les propos tenus au sujet de la loi SRU démontrent votre engagement à résorber les phénomènes de précarité.

Néanmoins, vous proposez la construction de logements sociaux que votre gouvernement a pourtant drastiquement abaissée. Même compensée, la réduction du loyer de solidarité représente une perte importante des aides relatives au logement social. Le plan de relance de 100 milliards d'euros porte notamment sur la rénovation thermique, mais ne prévoit pas d'augmentation massive des constructions.

De même, les APL ont été malmenées dernièrement. Ces deux leviers de solidarité se sont fortement affaiblis durant ce quinquennat. D'un côté, votre gouvernement plaide pour la politique du « Logement d'abord » ; d'un autre côté, vous affaiblissez les leviers d'accès au logement. Ce paradoxe génère incompréhension et inquiétude.

**Alain VILLEZ (Collège des associations- Les petits frères des Pauvres)** : Notre enquête annuelle sur la solitude et l'isolement des personnes âgées a révélé que dans les quartiers politiques de la ville, l'isolement social frappe les personnes âgées les plus pauvres. Face aux difficultés de programmation des logements sociaux, comment faire face aux besoins de construction d'habitats inclusifs ?

**Alain ROUSSENAC (FO)** : Concernant les APL, la politique du gouvernement apparaît incohérente. La diminution de ces allocations en début de quinquennat et l'économie de 600 millions d'euros que permettra la réforme des « APL en temps réel » pèseront sur la politique du logement. Une ponction dans le budget d'Action Logement nuira également à la construction de logements sociaux.

**Hind TCHOUKA (Collège des personnes concernées)** : Quelles actions ont été menées pour le logement des retraités et des étudiants ?

**Emmanuelle WARGON** : J'aspire à intensifier les constructions de logements sociaux pour plusieurs raisons : d'abord, pour permettre aux personnes hébergées d'accéder à un vrai logement ; ensuite, pour soutenir les travailleurs clés -infirmiers, caissiers-, en leur permettant d'être logés près de leur lieu de travail ; enfin pour encourager la mixité sociale.

Emmanuelle COSSE et moi-même avons entamé une discussion avec l'USH à ce sujet. Malgré les décisions précédemment prises, mon objectif est d'appeler à une mobilisation générale en 2021 et 2022. Je suis prête à approfondir l'analyse des aspects financiers liés à la construction de logements sociaux, et déterminée à redynamiser notre politique en la matière.

À propos de l'habitat inclusif, j'ai récemment visité plusieurs structures en Bourgogne. Certaines sont subordonnées à des logements sociaux, d'autres prennent la forme de « Villages pour le grand âge » et sont financées par la Mutualité française ; les dernières s'apparentent à des colocations. Après avoir été éprouvés, les modèles d'habitat inclusif méritent d'être stabilisés. Je suis intéressée par les conclusions du rapport « PIVETEAU-WOLFROM » sur le sujet, que Brigitte BOURGUIGNON et moi-même envisageons d'approfondir.

Par ailleurs, la réforme des « APL en temps réel », initialement conçue comme une réforme d'économies, risque finalement d'être coûteuse. Les APL étant une « dépense de guichet », elles sont automatiquement versées aux ménages nécessiteux, et le budget de l'État s'adapte aux montants des APL attribuées. Le PLFR 4 dote cette année le budget des APL de 2 milliards d'euros supplémentaires.

Je suis sceptique quant à l'économie anticipée de 600 millions d'euros qui ferait suite aux ajustements en temps réel des APL aux revenus. La réforme des APL jouera plutôt un rôle d'amortisseur social cette année, c'est pourquoi je la soutiens dans la période actuelle.

Le « Plan 60 000 logements étudiants » illustre l'engagement du Gouvernement en faveur de l'amélioration des conditions de vie et de logement des étudiants. Son objectif, créer 60 000 nouveaux logements étudiants d'ici 2022 pour compléter les 40 000 logements réalisés ces 5 dernières années, peine à être atteint. Parmi les explications possibles, l'insuffisance du foncier, les difficultés des CROUS à construire, l'insuffisance de partenariats avec les bailleurs sociaux et la capacité des opérateurs privés à construire des logements étudiants à loyer abordable sont étudiées. Nous retravaillons ce sujet avec Frédérique VIDAL.

La question des logements des retraités a surtout été soulevée dans le cadre du grand âge. Le travail initié par Julien DENORMANDIE a permis à Action Logement de réaliser des actions concrètes de maintien dans le logement, comme le changement des baignoires en douches. Des formes intermédiaires de logement, entre le domicile et les EHPAD, sont actuellement étudiées. Nous avons ainsi observé en Bourgogne un modèle mixte intéressant, caractérisé par la combinaison d'une colocation de personnes âgées et d'un accompagnement renforcé d'aidants.

**Bernard MORIAU (Collège des personnes qualifiées)** : Le dernier rapport du Collectif National Droits de l'Homme Romeurope sur les expulsions des lieux de vie informels comptabilise 1 079 expulsions entre novembre 2019 et octobre 2020, dont 182 ont eu lieu pendant le confinement. 86% des expulsions ont été réalisées à Calais et Grande-Synthe et pour 84% d'entre elles, les personnes n'ont pas reçu de proposition de relogement, de mise à l'abri ou d'hébergement. Or le retour à la rue entraîne une rupture des suivis médicaux et sociaux, et des scolarisations.

Par ailleurs, les expulsions sont souvent violentes à l'égard des personnes concernées : menaces, insultes, harcèlement, arrestations et atteintes physiques les caractérisent. Leurs biens sont couramment détruits ou confisqués. Les conditions de réalisation d'un diagnostic social préalable à l'expulsion prévues par l'instruction du 25 janvier 2018 sont rarement remplies et l'article L433-1 du Code de procédure civile d'exécution censé protéger les biens lors d'une expulsion est peu appliqué.

**Fatouma DIOP (Collège des personnes concernées)** : Non seulement la pauvreté ne diminue pas, mais elle augmente toujours davantage, et ce malgré l'ensemble des mesures adoptées.

Dans l'attente de la construction effective des logements sociaux, des actions simples et concrètes permettraient d'améliorer la situation des personnes en situation de grande pauvreté : d'abord, ne pas remettre à la rue une personne qui a été hébergée ; ensuite, remettre en état les logements indignes qui constituent une forme d'atteinte à la dignité des personnes. Peu de gens meurent de faim, mais beaucoup meurent d'être dans la rue. Tellement de logements vacants pourraient être pris en charge et garantis par l'État.

**Henriette STEINBERG (Collège des associations-Secours Populaire)** : Les conditions d'accueil des centres d'urgence défont l'humanité. Les interdictions de parler ou de recevoir quiconque y sont imposées ; la dignité des personnes hébergées y est atteinte.

Un accompagnement avant, pendant et après l'hébergement, par des travailleurs sociaux dont l'action s'inscrit dans la durée, éviterait le recours aux forces de police. De nombreuses situations ne sont malheureusement pas résolues dans le respect de la loi et des personnes.

Les acteurs concernés doivent absolument se rassembler afin d'envisager des modalités d'accueil respectueuses, garantissant l'accès à des sanitaires, au chauffage et permettant la scolarisation des enfants. Même temporaires, des solutions doivent émerger en ville.

**Emmanuelle WARGON** : Il paraît normal d'attendre des structures d'hébergement qu'elles offrent des conditions d'accueil dignes. Des efforts ont été accomplis dans ce sens. De son côté, le plan de relance prévoit une enveloppe de 100 millions d'euros pour humaniser les centres d'urgence.

Si les structures d'hébergement ont vocation à apporter une solution temporaire, j'aspire néanmoins à en améliorer les conditions d'accueil. J'en ai visité beaucoup, et l'état d'un certain nombre demeure correct malgré tout. Je remercie les associations telles qu'Emmaüs Solidarité et Aurore qui contribuent à ouvrir des centres décentes.

L'insalubrité des logements privés loués par des marchands de sommeil est également inacceptable. Un travail de police a été engagé afin de faciliter la déclaration de ces logements, et donc le relogement de ses habitants et la condamnation des marchands de sommeil.

La recherche de logements vacants est par ailleurs fastidieuse. Ce travail réalisé en collaboration avec les élus locaux demande patience et minutie. Un appel à manifestation d'intérêt est envisagé pour le dynamiser.

Quant au problème des expulsions autour de Calais et Grande-Synthe, il demeure extrêmement difficile à résoudre. Néanmoins les expulsions des camps de Roms sont désormais anticipées et assorties de solutions de relogements. Sur le camp de Saint-Denis, plus de 3 000 personnes ont été hébergées, et moins d'expulsions ont été réalisées en 2020 qu'en 2019.

Enfin, le triste accueil de certains hôteliers dont les chambres ont été confisquées pour l'hébergement d'urgence est déplorable. Les gestionnaires et hôteliers doivent coopérer pour garantir un accueil inconditionnel digne des personnes en grande difficulté.

En tout état de cause, l'accès fluide vers un logement durable demeure la solution à privilégier.

## Conclusion

**Fiona LAZAAR (Présidente)** : Notre réunion très instructive nous a permis d'échanger avec deux Ministres, acteurs clés de la lutte contre la pauvreté. Ces discussions leur permettent de mieux appréhender les missions et attentes du CNLE. Nous solliciterons ainsi plus facilement et largement leurs services pour contribuer à nos travaux.

À l'occasion de cette dernière réunion plénière de l'année, nous avons adopté un programme de travail dense pour l'année prochaine. Vous recevrez un calendrier des réunions, qui facilitera l'organisation de tous. Lors des prochains groupes de travail, vous déterminerez votre calendrier et votre feuille de route.

L'année 2021 s'annonce riche. Je vous remercie pour votre mobilisation et votre implication. Je vous souhaite de bonnes fêtes d'année, malgré des circonstances particulières. Notre prochaine réunion se tiendra au mois de mars.